

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 JUILLET 2011**  
-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil onze, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-trois juin deux mil onze, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Présents :**

Maires-adjoints

- Mme FISCHER [1<sup>er</sup> M.A]
- M. BABÉ
- Mme BAILLET
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- Mme BITTON-COHEN
- Mme CAM
- Mme CARADEC
- M. DANLOS
- M. GOMEZ
- M. LANZ
- M. LASSERRE DE ROZEL
- Mme LENOIR
- M. RICHARD
- M. GUILLARD
- Mme LAFAYE

Conseillers Municipaux délégués

- M. TESSIER
- Mme COQUERELLE
- Mme CLAIREAUX
- M. ARINI
- Mme RICHARD ALAOUI (arrivée 19h30)
- Mme HURTAULT (arrivée 19h10)
- Mme LECHARNY (arrivée 20h15)
- Mlle ZIANE
- M. JEHANIN

- M. COLSON (arrivée 19h20)
- M. AESCHLIMANN
- Mme AESCHLIMANN
- Mme RAUSCHER
- Mme ESCLATTIER
- Mme BOURDIER-CHAREF (arrivée 19h20)
- M. BOUAZIZ (arrivée 19h10)
- M. DECHENOIX

Conseillers Municipaux

- M. SOMMA
- M. LEBLOND
- M. MOUGENOT
- Mme CHAPUIS

**Pouvoirs :**

- Mme CARRIER, M.A. à M. GUILLARD, M.A.
- Mme MÜHLMANN, M.A. à M. DANLOS, M.A.
- M. ROURE, M.A. à Mme COQUERELLE, C.M.D.
- Mme CHAHID, C.M.D. à Mme BAILLET, M.A.
- M. AYARI, C.M.D. à M. BERARD DE MALAVAS, M.A.
- Mme MÉRIC, C.M.D. à M. BABÉ, M.A.
- Mme DELAMARRE, C.M. à Mme ESCLATTIER, C.M.
- M. DJEDOU, C.M. à Mme BOURDIER-CHAREF, C.M.
- M. P. TESSIER, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.
- M. CAILLET, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. (jusqu'à 19h20)

**Absents :**

- M. DJELLAB
- M. BOUTIFFARD

\*  
\*   \*  
\*

**LE CONSEIL,**

- **DESIGNE** M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

\*

\* \*

**INTERCOMMUNALITE**

**LE CONSEIL,**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par le Préfet des Hauts-de-Seine.

\*

\* \*

**URBANISME**

**LE CONSEIL,**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention signée le 9 juillet 2007 entre la Ville d'Asnières et l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine pour favoriser la réalisation de logements dans son périmètre d'intervention, et

**AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

\*

\* \*

## SUBVENTIONS

### LE CONSEIL,

- **APPROUVE** le programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour l'année 2011 dont le montant maximal est fixé à 1 500 000 € H.T., et qui porte sur les rues suivantes :

- *rue du Ménil, entre la rue Molière et la rue Robert Dupont* :  
reprise des branchements et 414 mètres de canalisations,
- *villa Rouveyrol* :  
reprise des branchements et 500 mètres de canalisations,
- *rue Albert de Mun* :  
reprise des branchements et 288 mètres de canalisations,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sous forme de subventions, pour la réalisation desdits travaux.

- **DECIDE d'ALLOUER** au titre de l'année 2011 des subventions exceptionnelles de fonctionnement :

- . à l'association «AGIR POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE» d'un montant de 3 000 € pour lui permettre d'assurer les frais liés à la préparation du chantier de solidarité qui sera mené au Burkina Faso en 2012,
- . à diverses associations culturelles, sportives ou à vocation sociale, pour un montant de 57 500 € :

- Association Najma .....	1 000 €,
- Maison de la solidarité de Gennevilliers .....	3 000 €,
- Asnières Volley 92 .....	35 000 €,
- Arts Martiaux d'Asnières .....	5 000 €,
- AI Japan .....	1 500 €,
- Association Les portes de l'Exil (LPE) .....	7 000 €,
- La Compagnie Ephémère .....	500 €,
- La Socha .....	1 500 €,
- Les Baladines .....	1 500 €,
- Le Souvenir Français .....	1 500 €.

\*

\* \*

## POLITIQUE DE LA VILLE

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'avenant à la convention d'attribution de crédits de fonctionnement par la Région à la Ville relatifs au volet « Animation Sociale des Quartiers ». La somme de 53 480 € est répartie comme suit :

○ Centre socioculturel Yannick Noah	
<i>Accompagnement des migrants</i> .....	7 620 €,
○ Club des Chardons	
<i>Accompagnement à la scolarité</i> .....	5 000 €,
<i>Animations culturelles</i> .....	5 000 €,
○ Espace Aimé Césaire	
<i>Une structure ouverte sur son quartier</i> .....	7 620 €,
○ Maison des Femmes	
<i>Optimiser la médiation et le vivre ensemble</i> .....	13 000 €,
○ Maison des Loisirs et de la Culture	
<i>Participation des habitants et médiation</i> .....	7 620 €,
○ Mission Locale	
<i>Contrat d'Accompagnement Territorial</i> .....	7 620 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'Agence pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E) Ile-de-France une convention pour la gestion administrative et technique du dispositif d'aide au développement d'activités en zone CUCS, pour une durée d'un an,

**DECIDE** de lui **ATTRIBUER** une dotation financière d'un montant de 15 000 € à répartir annuellement entre cinq entreprises, et

**PROCEDE** à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil Municipal qui formeront, avec le Maire, Président de droit, ou son représentant, et les élus délégués au Développement économique et à la Politique de la Ville, la commission chargée d'examiner les dossiers des entreprises éligibles,

Sont élus :

#### MEMBRES TITULAIRES

- Madame Josiane FISHER
- Monsieur Jean ROURE
- Monsieur Jacques MOUGENOT

#### MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame Christiane CARRIER
- Monsieur William LANZ
- Madame Christine CAM
- Monsieur Philippe BABE
- Madame Véronique CHAPUIS

\*

\* \*

## MARCHES PUBLICS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONTRATS DIVERS

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué aux Finances et aux Marchés Publics à signer le marché pour la réservation de 10 places au sein d'une structure d'accueil collectif d'enfants âgés de dix semaines à quatre ans située dans le quartier de Seine, avec la Société People & Baby située 9 avenue Hoche – 75008 PARIS, pour une durée de cinq ans et un montant de 11 500 € T.T.C par place sous réserve de l'obtention de l'agrément du Conseil Général.
  
- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué aux Finances et aux marchés publics à signer les marchés à bon de commande, sans montant minimum ni maximum pour les prestations d'assistance juridique entrant dans les domaines relevant de la compétence de la Commune avec les Cabinets suivants :
  - lot n° 1 : conseil juridique et représentation lors des contentieux en matière de communication, droit pénal, droit privé :
    - . *Cabinet Seban et associés*  
282, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS
  
    - . *Cabinet Matharan, Pintat, Raymundie*  
12, boulevard de Courcelles  
75017 PARIS
  
    - . *Cabinet Levy, Gosselin, Mallevays, Salaun*  
91 rue Saint-Lazare  
75009 PARIS
  
  - lot n° 2 : conseil juridique et représentation lors des contentieux en matière de droit public, droit général des collectivités territoriales, droit de la fonction publique, droit des contrats publics, droit de l'urbanisme et de l'aménagement :
    - . *Cabinet Seban et associés*  
282, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS
  
    - . *Cabinet Sartorio, Lonqueue, Sagalovitsch et associé*  
6 avenue de Villars  
75007 PARIS
  
    - . *Cabinet Matharan, Pintat, Raymundie*  
12, boulevard de Courcelles  
75017 PARIS

- lot n°3 : assistance et représentation juridique devant la Cour de cassation et le Conseil d'Etat :

*. Cabinet Bernard Peignot - Denis Garreau*  
32 rue Rennequin  
75017 PARIS

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué aux Finances et aux Marchés Publics à signer le marché de service d'insertion et de qualification professionnelles avec la Régie de quartier située 8, place le Vau – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE pour les lots suivants :

- lot n° 1 : *Prise en charge de la surveillance de points écoles et réalisation d'actions de médiation sociale :*  
Montant minimum de 300 000 € T.T.C. et montant maximum de 500 000 € T.T.C.
- lot n° 2 : *Prestation pour un service de médiation nocturne :*  
Montant minimum de 30 000 € T.T.C. et montant maximum de 120 000 € T.T.C.
- lot n° 3 : *Prestations diverses :*  
Montant minimum de 80 000 € T.T.C. et montant maximum de 200 000 € T.T.C.

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué aux Finances et aux Marchés Publics à signer les marchés pour les opérations de dépigeonnisation et actions contre les corvidés, de dératisation et de désinsectisation, la capture et le ramassage des animaux errants sur la voie publique avec exploitation de la fourrière animale municipale, pour les lots suivants :

- lot n° 1 : *dépigeonnisation et actions contre les corvidés :*  
Montant minimum de 33 000 € T.T.C. et montant maximum de 99 000 € T.T.C.

*Société PROCIR :*

Parc artisanal du Bois Carré  
10, rue du Bois Carré – 77144 MONTEVRAIN,

- lot n° 2 : *dératisation et désinsectisation :*  
Montant minimum de 18 000 € T.T.C. et montant maximum de 54 000 € T.T.C.

*Société PROCIR :*

Parc artisanal du Bois Carré  
10, rue du Bois Carré – 77144 MONTEVRAIN,

- lot n° 3 : *capture et ramassage des animaux errants sur la voie publique avec exploitation de la fourrière animale municipale :*  
Montant minimum de 45 000 € T.T.C. et montant maximum de 90 000 € T.T.C.

*Société SACPA :*

Domaine de Rabat  
47700 PINDERES.

- **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer les avenants suivants :
  - avenant n° 1 au marché pour l'entretien des espaces verts - lot n° 1 : espaces verts des Hauts d'Asnières, avec la Société EURO VERT, 12 rue du 11 novembre 1918, 94460 VALENTON ayant pour objet :
    - de prolonger la validité de ce marché jusqu'au 31 décembre 2011,
    - d'intégrer au marché une prestation de désherbage manuel et/ou mécanique des bordures de voirie, pour un prix unitaire de 0,20 € H.T. par mètre linéaire et un montant maximum de commandes de 25 000 € H.T.
  - avenant n° 7 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux avec l'Entreprise DALKIA France, représentée par le Directeur du Centre Habitat et Collectivités sis le Chantereine, 14 rue de la Litte, 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE ayant pour objet d'intégrer l'ajustement des cibles NB, le groupe scolaire Elisabeth BADINTER en Marché Température avec Intéressement, la modification du patrimoine en exploitation, notamment la conversion au gaz de la chaufferie du groupe scolaire Michelet B, et prenant en compte la suppression du site 232 rue du Ménil, ce qui porte le montant annuel des prestations à 1 355 035,20 € H.T.
  - avenant n° 1 au marché pour le nettoyage des bâtiments communaux - lot n° 1 : nettoyage des bâtiments administratifs généraux, conclu avec l'Entreprise K2 CARRARD, 51bis rue Coquebert, 51063 REIMS Cedex ayant pour objet d'intégrer au marché le nettoyage des toilettes des squares. Le montant de la dépense en résultant est évalué à 123 886,46 € T.T.C.
  - avenant n° 1 aux lots n° 1 à 4 du marché relatif aux prestations de restauration pour les cocktails organisés par la Ville initialement conclu avec la Société TASTING TRAITEUR, afin d'opérer son transfert à la Société TRANI – TASTING TRAITEUR avec laquelle elle a fusionné.
- **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer trois avenants aux marchés conclus pour la deuxième tranche des travaux de restauration et le réaménagement global du Château, du fait de la décision de recentrer le projet de rénovation sur le caractère patrimonial de l'édifice :
  - l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission de coordination Système de Sécurité Incendie (S.S.I) à intervenir avec l'Entreprise IPS, 14 rue de la vallée des traits, 37230 LUYNES, ayant pour effet de porter à 4 145 € H.T. le montant de la rémunération de cette mission en remplacement des 2 320 € H.T. initialement prévus pour la tranche conditionnelle.
  - l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission de coordination « Sécurité et Protection de la Santé » (S.P.S) à intervenir avec l'Entreprise QUALICONSULT SECURITE, 12 rue des Peupliers, 92752 NANTERRE Cedex, ayant pour effet de retirer du marché la rémunération initialement prévue pour la tranche conditionnelle, phase réalisation, soit 5 986 € H.T., et de la porter à 7 298 € H.T.

- l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission de contrôle technique à intervenir avec l'Entreprise QUALICONSULT SECURITE, 12 rue des Peupliers, 92752 NANTERRE Cedex, ayant pour effet de retirer du marché la rémunération initialement prévue pour la tranche conditionnelle, soit 7 640 € H.T. et de la porter à 11 416 € H.T.

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 3 au traité de concession passé entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTÉ, qui prévoit la fixation d'une nouvelle base contractuelle de référence, la fixation du montant de l'acompte prévisionnel au titre de l'année 2011, l'instauration d'une tournée supplémentaire, la mise à disposition de personnel de service complémentaire sur les offices élémentaires et la mise en place d'un service de pain bio une fois par semaine.

- **APPROUVE** le principe de passation d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion d'un établissement d'accueil de 60 enfants rue du Ménil dont l'ouverture est prévue au troisième trimestre 2012,

**AUTORISE** le Maire lancer la mise en concurrence pour cette délégation dont la durée serait de sept ans,

**DECIDE** de **SOLLICITER** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville à ce sujet, et

**PRECISE** que le Conseil Municipal sera saisi par le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur ce choix ainsi que sur le contrat.

- **APPROUVE** les conventions à intervenir entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et :
  - la Cité Internationale des Arts, dont le siège social est situé 18 rue de l'Hôtel de Ville, Paris 4<sup>ème</sup>, pour le financement des travaux à réaliser dans l'atelier-logement mis à disposition de la Ville estimés à 7 135,28 € T.T.C. Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Cité Internationale des Arts. La Ville remboursera la Fondation sous forme de subvention.
  - l'A.P.E.I. de la Boucle de la Seine pour la réalisation d'un aménagement de voirie conforme à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, au droit du Foyer Jean BARBERI sis 9 rue Montesquieu à Asnières-sur-Seine. La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux dont le coût, estimé à 7 176 € T.T.C., sera partagé à parts égales avec l'association.
  - le Syndicat Mixte Autolib' portant d'une part sur la superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Commune d'Asnières-sur-Seine au profit du service public de location de véhicules électriques en libre service Autolib' et d'autre part sur la participation financière de la Ville aux dépenses d'investissement pour la construction des stations.

\*

\* \*

## DEMOCRATIE LOCALE

### **LE CONSEIL,**

- **MODIFIE** la Charte des Conseils Consultatifs de Quartier.

\*

\*      \*

## VOIRIE

### **LE CONSEIL,**

- **PROCEDE A LA DENOMINATION** de deux voiries :
  - le mail situé entre la future école et la rue du Contrat Social, sur le site CREICA : « allée de Berlin-Spandau »,
  - l'allée piétonne attenante au groupe scolaire Descartes, entre la rue Robert Lavergne et l'avenue de l'Egalité, « allée Yannick Noah ».

\*

\*      \*

## PATRIMOINE

### **LE CONSEIL,**

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire-adjoint délégué à la culture et au patrimoine culturel à signer la déclaration préalable aux travaux d'installation d'une statue équestre dans le parc entourant le Château d'Asnières.

\*

\*      \*

## SPORTS

### LE CONSEIL,

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la Charte contre l'homophobie dans le Football avec l'association Paris Foot Gay.

\*

\* \*

## JEUNESSE

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine la convention de partenariat définissant le cadre du dispositif « P@ss92 » pour la période du 20 juin 2011 au 25 mars 2015.

\*

\* \*

## RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL,

- **ACTUALISE** le régime indemnitaire versé aux techniciens et ingénieurs territoriaux en attribuant :
  - aux agents titulaires et non titulaires de droit public rémunérés par référence à un indice et relevant des cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux, une prime de service et de rendement dont les règles de calcul ont été modifiées par le décret du 15 décembre 2009,

- aux agents titulaires et non titulaires de droit public rémunérés par référence à un indice et relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, une indemnité spécifique de service dont les règles de calcul ont été modifiées par le décret du 17 mai 2011,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour fixer, moduler ou suspendre, les attributions individuelles des agents concernés par ces dispositions sur le fondement des critères définis par les textes réglementaires, et

**PERMET** la revalorisation des taux et montants de la présente délibération en application des textes réglementaires en vigueur.

\*

\*      \*

## **COMMUNICATION DU MAIRE**

### **LE CONSEIL,**

- **PREND ACTE** de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET MONSIEUR DAVID TOUFLAN, MAITRE-CHIEN DE POLICE – POLICE MUNICIPALE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
2. SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION ADIL D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES AU SEIN DU POINT D'ACCES AU DROIT SITUE 144 RUE EMILE ZOLA.
3. SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION APTM D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES AU SEIN DU POINT D'ACCES AU DROIT SITUE 144 RUE EMILE ZOLA.
4. SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION UDAF 92 MAISON DE LA FAMILLE DES HAUTS-DE-SEINE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CONSULTATIONS ET DE MEDIATIONS FAMILIALES AU SEIN DU POINT D'ACCES AU DROIT SITUE 144 RUE EMILE ZOLA.
5. OPERATION RELATIVE A LA DETTE - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET DE 2 100 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE – CONTRAT N° A75110KL.

6. OPERATION RELATIVE A LA DETTE - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET DE 2 100 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE – CONTRAT N° A75110KH.
7. APPROBATION D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN MANEGE POUR ENFANTS SQUARE DU MARECHAL LECLERC.
8. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL YANNICK NOAH.
9. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LA MLC-CENTRE SOCIOCULTUREL.
10. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "FLACHAT ENFANCE".
11. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "TOUTE L'ENFANCE EN PLEIN AIR JARDIN D'ENFANTS".
12. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "LA MAISON DES FEMMES".
13. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP BENZAKEN-FOURREAU-SEBBAN, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR LA SIGNIFICATION D'UNE ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE EN VUE DE LA DETERMINATION DE L'INDEMNITE D'EVICION SUITE A RESILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL.
14. DESIGNATION DU CABINET SEBAN ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MESDAMES DEMONET MONIQUE ET BOURCIER MONIQUE DEVANT LE JUGE DES REFERES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE.

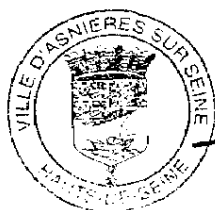
\*

\*      \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le TREIZE JUILLET DEUX MIL ONZE.*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



*S. Piétrasantà*  
**Sébastien PIETRASANTA**